

3 MINUTES CHRONO

de l'AML



L'INFO À RETENIR



ANNONCES GOUVERNEMENTALES



Déclaration de politique générale : le Premier ministre a tracé des perspectives pour les collectivités qui doivent être précisées de manière concrète

Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, Michel Barnier, a ouvert des perspectives pour les collectivités qui répondent à des préoccupations exprimées par l'AMF de longue date. Il a notamment souligné la nécessité de respecter les compétences des collectivités, voire de les renforcer. Il a aussi partagé la position de l'AMF sur l'importance de lever les blocages législatifs et réglementaires qui entravent l'action locale, de faire évoluer le dispositif du ZAN pour le concilier avec les objectifs de construction de logements et de développement économique, ou encore d'accorder aux maires davantage de pouvoir en matière de logement social.

« Nous devons faire évoluer de manière pragmatique et différenciée la réglementation zéro artificialisation nette pour répondre aux besoins essentiels de l'industrie et du logement ».

ZAN

Nous ne pouvons que saluer cet engagement du Premier ministre, lucide face à l'incohérence de ce dispositif qui entrave la capacité des territoires à se développer.

Sans remettre en cause les objectifs de la loi ZAN, l'AML s'est fortement mobilisée pour porter la voix des maires en exposant les difficultés rencontrées sur le terrain et prôner un changement de méthode.

Jean-Jacques Malet est intervenu dernièrement en ce sens, que ce soit lors du comité directeur de l'AMF ou lors du forum des Maires organisé par la Région Centre Val de Loire. Retrouver ici son discours

Par courrier du 7 octobre 2024, François Bonneau, Président de la Région CVDL, a informé le Premier ministre que, suite à sa déclaration, il avait décidé de suspendre les travaux de révision du SRADDET dans l'attente des évolutions de la loi et de ses modalités d'application.

L'AML reste mobilisée pour la suite. On avance !



Michel Barnier veut supprimer l'obligation de transfert de l'eau et l'assainissement en 2026

Lors de la séance de questions au gouvernement au Sénat du 9 octobre, le Premier ministre, Michel Barnier, a annoncé la fin du transfert obligatoire.

« Je voudrais juste prendre un exemple, celui de l'eau et de l'assainissement », question qui, dix ans après la loi Notre, reste « une difficulté, presque une blessure dans la confiance entre le gouvernement et le Sénat. Le gouvernement souhaite adopter une position de clarté. » Et le Premier ministre a annoncé, déclenchant les applaudissements nourris du Sénat : « On ne va pas revenir sur les transferts déjà réalisés, mais il n'y aura plus de transfert obligatoire en 2026 ».

Budget 2025 : une baisse de « 8,75 milliards d'euros » qui frapperait les collectivités en 2025

5 milliards d'efforts annoncés par le gouvernement :

- ✓ **Un « fonds de précaution » de 3 milliards d'euros (Md€)** : ce fonds « taxera les collectivités à hauteur de 3 milliards d'euros » dont les dépenses atteignent 40 M€ et qui ne sont pas bénéficiaires du FPIC. Ce prélèvement sera conditionné au niveau de dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en loi de finances 2024, c'est-à-dire celles dont les dépenses de fonctionnement auront dépassé 4,7% en 2024. Le prélèvement correspondra au dépassement de cet objectif, dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement.
- ✓ **Plafonnement de la TVA à hauteur de 1,2 Md€** : le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024.
- ✓ **Baisse du FCTVA à hauteur de 0,8 Md€** : à partir du 1/01/2025, son taux passera de 16,4 % à 14,85 % et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

Mesures auxquelles il faut ajouter d'autres restrictions budgétaires :

- ✓ **Le Fonds vert réduit drastiquement** : À ces 5 milliards d'euros, il faudra également ajouter une réduction de 1,5 milliard d'euros du Fonds vert, celui-ci passant de 2,5 à 1 milliard d'euros.
- ✓ **0,487 Md€ de réduction des dotations**
- ✓ **500 millions d'euros de baisse de la DGF en volume** dont 0,350 K€ pour le bloc communal
- ✓ **1,3 Md€ pour rééquilibrer la CNRACL** : l'objectif est une réduction du déficit de la CNRACL par une hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux, soit 2,3 Md€ dont 1,3 Md€ pour les collectivités locales
- ✓ **47 millions d'euros au titre de la suppression du fonds de soutien des activités périscolaires**
- ✓ **60 millions d'euros au titre du relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des terres agricoles.**

8,75 Md€ représentent en 1 an plus de 75% de la baisse des dotations, laquelle s'était en outre échelonnée sur 4 ans. C'est plus de 20% de l'épargne brute des collectivités locales !

L'AMF s'opposera à ce projet de budget qui va durablement affaiblir la capacité d'investissement des communes et amplifier la fracture territoriale.

[Les positions de l'AMF sur les mesures du PLF 2025 \(accès restreint\)](#)



UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR VOUS !



L'AMF lance une campagne nationale de sensibilisation et d'information intitulée « Les communes... Heureusement ! ». Destinée à souligner ce rôle essentiel des communes et intercommunalités, elle a pour point d'orgue le 106e Congrès de l'AMF, les 18, 19, 20 et 21 novembre prochains.

À rebours des discours stigmatisants les collectivités et leurs élus, tenus par l'Exécutif pour responsables de ce qui renvoie aux échecs de l'État, **cette campagne met en lumière le travail réalisé au quotidien par les communes,**

et la nécessité pour l'État de faire confiance aux collectivités, en les libérant de la bureaucratie et en leur donnant les moyens d'agir. Chaque commune est invitée à s'en saisir en la diffusant sur ses propres supports de communication.

Votre commune est adhérente à l'AMF et cette campagne c'est aussi VOTRE campagne !

Elle a pour mission de mobiliser l'opinion publique sur votre rôle essentiel et indispensable dans la gestion de nos communes et inciter les citoyens à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal. Vous avez la possibilité de donner une forte impulsion à cette prise de parole. Plus vous serez nombreux à relayer cette campagne, plus elle sera efficace, plus nous ferons entendre notre point de vue, plus le soutien de la population sera fort.

Retrouvez ci-après quelques éléments de cette campagne de communication que vous pourrez utiliser largement :

[GUIDE DE COMMUNICATION](#)

[QUELQUES DOCUMENTS DU KIT
\(AFFICHES, FILMS...\)](#)



À VOS AGENDAS



La deuxième réunion Justice-élus du Loiret (du ressort de Montargis) se déroulera le :

Jeudi 7 novembre 2024 de 15h00 à 17h00

Au Centre d'Art Contemporain - Les Tanneries
sis 234 rue des ponts
45200 AMILLY

Ordre du jour :

1. Bilan de l'activité pénale de l'année 2023
2. Lutte contre les violences conjugales
3. Échanges sur l'application du protocole parquet-élu et de la convention-cadre de RAO
4. Présentation de l'Agence du travail d'intérêt général

RSVP : am.loiret@aml45.asso.fr



Association des Maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS

Tél : 02 38 54 45 46 - am.loiret@aml45.asso.fr - www.aml45.asso.fr